



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le Maire ouvre la séance à 20h02.

Membres présents : Lénaïc BLANDIN, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Alain SIMON, Yveline BODILIS, Claire BURGAUD, Elodie CORNEC, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Vincent LE VIOL, Valérie FAVE.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Laurence Fortin, Jean-Frédéric Guen

Membre excusé : Jean-Paul Abiven

Secrétaire de séance : Claire Burgaud

Pour commencer, le Maire invite l'ensemble des membres du conseil municipal à s'exprimer sur le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2021.

Mme Favé explique que selon elle, le compte-rendu n'a pas été retranscrit entièrement pouvant amener à une mauvaise interprétation. Elle ajoute que les élus minoritaires ne valident pas le compte-rendu.

Le Maire lui fait réponse en précisant qu'un compte-rendu n'est pas une retranscription exhaustive des propos tenus lors d'un conseil municipal, il s'agit de retranscrire le sens des propos des interventions.

Dans son préambule, M. Blandin, le Maire, explique que le mandat sera placé sous le signe de l'action municipale, collective et d'intérêt général. Pour ce faire le besoin de financement apparaît évident. L'équipe est déterminée à rechercher différentes subventions afin de réduire l'impact sur les finances de notre commune. 6 délibérations à l'ordre du jour ce soir concernent ces demandes de subvention. Il s'agit de demande à la préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à Investissement Local dite DSIL classique. Cette recherche active de subvention ne nous empêche pas également d'actionner le seul levier qu'il reste aux communes, celui de la fiscalité sur le foncier.

Après échanges et prise de conseils auprès des services de la direction générale des finances publiques de l'Etat, et après avis favorable de la commission finances, les élus proposent (comme exercé dans les mandats précédents) d'augmenter le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti de 2,5 points.

Ce nouveau taux permettra à la commune d'améliorer sa capacité d'autofinancement nette, tout en étant proactive sur les projets. Ce taux permet aussi un impact limité pour les propriétaires,

dans le contexte avantageux de suppression de la taxe d'habitation. Le Maire précise que la taxe d'aménagement et celle sur le foncier agricole restent inchangées.

L'équipe municipale propose un budget 2021, sous le signe du dynamisme, des mobilités durables et de la jeunesse. Certains diront notre budget trop ambitieux, les mêmes diront qu'il ne l'est pas assez. Peu importe, ce budget est avant tout celui de l'engagement et de l'action. La commune nécessite une importante remise à niveau sur différents sujets. Le préalable est naturellement lié aux services et aux conditions de travail des agents.

Arrive également le temps des projets structurants pour la commune. Le développement des modes actifs (vélo piétons), la rénovation de certains bâtiments, la création d'infrastructures ludiques, l'état de certaines routes ne peuvent plus attendre. Bien évidemment les projets se feront au-fur-et-à-mesure, avec une partie dans cette première année de mandat.

La Municipalité explique aux habitantes, aux habitants et aux associations qu'ils peuvent solliciter la Municipalité afin de discuter, proposer et co-construire. Leur avis est essentiel.

Le Maire a utilisé deux mots précédemment « Jeunesse et action ». Pour symboliser ces deux mots l'équipe municipale propose de lancer dès cette année un dispositif, civique, citoyen, engagé pour les jeunes appelé « Je m'engage avec ma commune » exposé dans l'ordre du jour.

Le Maire informe ensuite les élus que selon l'article 2123-24-1-1 du CGCT un état annuel 2020 des indemnités des élus locaux doit être présenté avant le vote du budget.

I – VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2021

Le Maire explique la volonté d'augmenter le taux de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) de 2,5 points afin de financer les projets du mandat. Il évoque notamment l'aménagement du bas-bourg, la création d'un cheminement doux entre le bourg et Kerguinou, la création des aires de jeux, la création des sentiers de randonnée et des pistes cyclables.

Mme Favé estime que l'augmentation des 2,5 points n'est pas justifiée car le financement des projets se trouvent au stade des études sans plan pluriannuel d'investissement et sans projection. De plus cela entraîne une hausse entre 40€ et 45€ par propriétaire augmentant la charge des familles dans une crise socio-économique et sanitaire. Les autres communes n'ont pas eu recours à l'augmentation de la TFPB. Les membres de la minorité votent contre.

Le Maire rappelle que lors du précédent mandat, deux augmentations de la TFPB ont été votées. Il rajoute que la décision actuelle représente une hausse plutôt légère et que les Rochois attendent que les projets porteurs du programme soient réalisés.

Mr Guevel explique à son tour que la suppression de la taxe d'habitation a été prise en compte dans la décision d'augmenter la TFPB.

Mme Favé reconnaît que la décision est respectable mais que l'année est mal choisie.

Mr Gagnepain lui répond que tous les moyens sont mis en œuvre pour réaliser les projets du mandat.

Mme Favé rajoute que les projets n'en sont qu'aux études, sans visibilité.

Jean-François Perrot rappelle que la prospective vue en commission finances sera faite par la DGFIP, donc gratuite. L'accompagnement se fixe avec Mr Fayolle, conseiller aux collectivités, et l'ensemble des déclinaisons lui sera communiqué.

Le Maire regrette que les débats de Mme Favé ne défendent pas l'intérêt général, et que contrairement à ce qu'elle déclare, de nombreuses communes ont fait le choix de cette augmentation. Il propose l'augmentation du taux de la TFPB de 2,5 points en proposant le vote des taux de contribution directe suivants pour 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 39,47 %

- Taxe foncière (non bâti) : 29.52 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte avec 15 voix pour et 3 voix contre le vote des taux de contribution directe 2021.

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Jean-François Perrot explique les lignes budgétaires par tête de chapitre pour chaque section. Il s'arrête sur la ligne de dépense de fonctionnement de l'attribution de compensation, contribution de la commune envers la CCPLD.

Mme Favé souligne que la recette de fonctionnement concernant les fonds de péréquation des ressources communales n'est plus versée. Mr Perrot prend bonne note et remarque que l'impact sur le budget ne sera pas important, il aurait néanmoins apprécié d'avoir cette information lors de la commission finances avant le vote du budget.

Mme Favé liste une série de questions sur l'avancée des dossiers concernant l'achat des terrains, la demande de subvention DETR et la signalétique bilingue et les aires de jeux.

Le Maire l'informe que le projet d'achat des terrains est en cours et avance bien.

Mr Perrot précise à son tour que la DETR n'a pas encore été attribuée à la commune.

Mr Gagnepain fait remarquer à Mme Favé que le dossier du produit des amendes de police 2020 n'a pas permis l'attribution de la subvention sollicitée et lui demande de s'en expliquer.

Sur le projet aires de jeux le Maire rappelle à Mme Favé que les montants lui ont été donnés en commission.

Mme Favé estime le montant inscrit pour le projet des aires de jeux trop élevé.

Mr Chelveder lui précise que ce projet faisait partie du programme du mandat précédent, et que cette structure promise par le passé est très attendue.

Mme Appéré l'interpelle également à ce sujet et s'étonne de l'inaction de la précédente mandature.

Mr Perrot reprend la parole et fait un bilan général des dysfonctionnements constatés : déficit de cave-urnes, ordinateurs tenant sur des ramettes dans les bureaux administratifs, la rénovation du complexe Roc'h Morvan estimée à prix d'or, et la salle omnisport aux nombreux travaux à prévoir.

Mr Simon demande à Mme Favé quel a été le bénéfice pour les habitants des augmentations du taux des contributions directes locales (6%) en 2015 et 2017.

Mme Favé répond qu'en 2014, la commune était fortement endettée à cette époque, les économies sur les dépenses de fonctionnement ont permis d'assainir la situation financière.

Mr Chelveder signale que les dépenses de personnel ont été faites malgré l'augmentation des indemnités des élus.

Mme Cornec lui rappelle que Mme Fortin était déjà en responsabilité en tant qu'adjointe aux finances avant d'être en responsabilité en 2014. Elle a donc participé aux décisions financières avant d'être maire.

Mme Favé souhaite que les projets s'appuient sur des devis avec des ambitions sincères et réalisables. Elle enchaîne sur la recherche d'un médecin et s'interroge sur le suivi du dossier.

Le Maire et Mr Chelveder lui répondent que la recherche est active. Il n'est pas en projet de créer un nouveau pôle médical car le risque d'un bâtiment inoccupé est réel.

M. Le Maire, réexplique ce qu'est un budget primitif. Il s'agit de présenter, de manière sincère, des prévisions de dépense et de recette dans les différentes sections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 15 voix pour et 3 voix contre d'adopter le budget primitif 2021.

III – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR L'AMENAGEMENT DU BAS-BOURG

Le Maire expose le projet de réhabilitation du bas-bourg dont l'objectif est de réaliser un aménagement de la route départementale 712 en agglomération. Cet aménagement permettra de :

- Sécuriser cette zone dangereuse
- D'embellir la commune
- De favoriser les modes actifs

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, pour financer les frais d'études et la réalisation des travaux d'aménagement.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de DSIL concernant la réhabilitation du bas-bourg.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR LA VOIE DOUCE DU BOURG A KERGUINOU

Le Maire expose le projet de voie douce entre le bourg et Kerguinou.

Ce projet de développement des déplacements différenciés permet de rapprocher l'espace sportif de Kerguinou et ses différents quartiers, du centre bourg. Il est un préalable à divers projets de la Municipalité.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, pour financer la réalisation des travaux de la voie douce entre le bourg et Kerguinou.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de DSIL concernant la voie douce entre le bourg et Kerguinou.

V – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR LA SALLE DE SPORT

Le Maire expose le projet de réhabilitation de la salle de sport. Cette dernière subit une détérioration importante depuis de nombreuses années nécessitant une rénovation. La couverture et le sol sont des éléments les plus impactés.

Mme Favé estime que les travaux précis ne sont pas arrêtés pour la salle de sport et trouve prématuré de faire une demande de subvention.

Le Maire répond que les études faites en 2011 n'ont pas été suivies de réalisation. Cette étude est toujours valable et a été actualisée. Mme Favé explique que le sol avait été repeint.

M. Perrot explique que se sont bien des travaux sur la structure (couverture et sol) qui sont à réaliser.

Mr Gagnepain interpelle Mme Favé sur ses interventions peu constructives et de mauvaise foi.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réhabilitation de la salle de sports.

Après délibération, le conseil municipal par 15 voix pour et 3 voix contre adopte la demande de DSIL pour la réhabilitation de la salle de sports.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR L'AIRE DE JEUX

Le Maire expose le projet de la création de deux aires de jeux. Devant le besoin d'infrastructures pour l'enfance et la jeunesse sur notre commune, la Municipalité a décidé la création de deux structures ludiques et sportives pour enfants.

Mme Favé n'est pas convaincue par le critère d'éligibilité des aires de jeux à la DSIL 2021.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, pour la création des deux aires de jeux.

Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix pour et 3 abstentions d'adopter la demande de DSIL pour la création des aires de jeux.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR LE COMPLEXE ROC'H MORVAN

Le Maire expose que dans le cadre de sa démarche de réduction de ses consommations d'énergies, la commune a fait réaliser un audit énergétique du complexe Roc'h Morvan. Ce bâtiment a été construit en 2008, et il s'avère qu'il est le plus consommateur de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la demande de DSIL concernant le complexe Roc'h Morvan.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR LA MAIRIE

Le projet de la commune est de réaliser ces travaux afin d'effectuer des économies d'énergie, améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents du service administratif, ainsi que la qualité de l'accueil du public.

Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix pour et 3 abstentions d'adopter la demande de DSIL pour la mairie.

IX – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Le Maire explique que la convention conclue avec le prestataire actuel de fourniture et de livraison des repas arrive à expiration le 31 août 2021. Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour répondre à la procédure réglementaire à la commande publique.

Mr Milet explique qu'un cahier des charges a été travaillé et que tous les besoins ont été pris en compte avec un questionnaire donné aux parents, aux enfants et au personnel. Le Maire rajoute que le projet est accompagné par La Maison de la Bio 29 de Daoulas et l'appui de la CCPLD.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les pièces relatives au nouveau marché dès lors que le meilleur candidat aura été sélectionné.

Le Conseil décide par 15 voix pour et 3 abstention d'autoriser la signature du marché de restauration scolaire.

X – LANCEMENT DU DISPOSITIF « JE M'ENGAGE AVEC MA COMMUNE »

Le Maire explique que le dispositif « Je m'engage avec ma commune » créait la possibilité à des jeunes adultes de 16 à 18 ans d'effectuer des actions de proximité au sein des services de la commune et de participer ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie.

Mr Chelveder explique que ces actions se dérouleront exclusivement pendant les périodes de vacances scolaires. Les jeunes recevront en contrepartie une gratification de 15 € par demi-journée. Les sommes seront versées directement aux jeunes, par le biais d'une régie d'avance. L'organisation sera prise en charge par les membres du CCAS.

Le dispositif vise notamment les objectifs suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Permettre à des jeunes de recevoir une gratification pour financer leurs activités de loisirs et culturelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le dispositif « Je m'engage avec ma commune » et prévoit notamment le versement d'une gratification de 15 € par jeune par demi-journée.

XI – CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Le Maire explique qu'il a lieu d'ouvrir une régie d'avance pour la gratification des jeunes pour le dispositif « Je m'engage avec ma commune ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la création de la régie d'avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.